

Conjoncture économique et situation de l'industrie

1. Economie

Quelques résultats positifs

I Monde : une hétérogénéité persistante

Aux Etats-Unis, le PIB a quasiment stagné au T1 2016, conséquence de la contraction des investissements des entreprises pour le deuxième trimestre consécutif. Il afficherait néanmoins une progression plus solide au T2 (environ +2,5%), portant ainsi la croissance annuelle à 2% selon les prévisions.

Sur la même période, la Commission européenne anticipe elle une croissance de 1,6% pour la zone euro, où l'activité y a légèrement accéléré au premier trimestre : +0,6% de PIB, après 0,3% fin 2015. L'indice du sentiment économique mesuré par la Commission a lui poursuivi son rebond en mai. Les performances demeurent toutefois hétérogènes entre l'Irlande où l'activité s'est envolée de près de 8 % l'an passé et la Grèce, à nouveau en récession.

Les économies émergentes d'Asie sont en phase de ralentissement, affectées par la modération des échanges mondiaux.

I France : un frémissement qui appelle de véritables réformes

L'Insee évalue désormais la croissance du T1 2016 à 0,6%, une correction s'expliquant par l'augmentation plus marquée des investissements des entreprises (+2,4% au lieu de +1,6%), tirée en partie par le dispositif du suramortissement. Un chiffre qui reste toutefois à confirmer puisqu'il n'est à ce stade que le résultat de facteurs conjoncturels. Il ne doit pas non plus occulter la nécessité de mener les réformes structurelles qui permettront un retour durable des investissements et de la compétitivité de nos entreprises.

2. Emploi

Une légère amélioration

I Emploi : hausse des créations nettes

Dans ses dernières estimations, l'Insee a revu à la hausse le chiffre des créations d'emploi au T4 2015 et T1 2016. Entre janvier et mars, l'emploi aurait augmenté de 40 400 emplois après 46 500 au trimestre précédent. Sur un an à la fin mars, l'Insee estime ainsi que 159 600 emplois ont été créés dans le secteur marchand, plus forte augmentation depuis la crise de 2008. Le nombre d'intérimaires reste quant à lui plutôt stable.

I Chômage : Inflexion à la baisse

Au T4 2015 puis au T1 2016, le taux de chômage au sens du BIT est passé sous la barre des 10%, se stabilisant à 9,9% en France métropolitaine. Il est toutefois à la hausse sur la même période chez les moins de 25 ans (24,8 %), alors qu'il s'établit en recul chez les 50 ans et plus (6,7%). Les derniers chiffres publiés par Pôle emploi révèlent eux un nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A en baisse pour le deuxième mois consécutif, revenant ainsi sous la barre des 3,5 millions.

3. Industrie

Peu de signaux encourageants

I Production : une augmentation insuffisante

En avril, la production métallurgique a augmenté de 1,8 %, tirée par la production automobile. Le mouvement ne compense toutefois pas la baisse observée lors des deux mois précédents et le niveau d'activité reste aujourd'hui inférieur d'environ 4 % à celui d'il y a cinq ans.

I Emploi : le repli se poursuit

Si l'emploi salarié marchand a augmenté de 40 000 au T1 2016, celui de l'industrie reste à la peine : 8 000 emplois ont été détruits sur la période, après plus de 7 000 au T4 2015. Dans la métallurgie, le repli est de 0,5 % au T1 2016, avec une baisse particulièrement marquée dans les équipements. Au total, les effectifs de la métallurgie restent donc inférieurs de 16,2 % à ceux du début 2008.

CHIFFRES CLÉS – Juin 2016

+ 2,4 %

Evolution des investissements des entreprises au T1 2016

9,9 %

Taux de chômage au T1 2016 au sens du BIT

45 €

Prix du baril de *brent* en juin 2016

31,4 %

Taux de marge des sociétés non financières en 2015

Analyse de l'actualité sociale

Pénibilité : un dispositif applicable dans l'entreprise mais pas dans l'administration ?

En janvier 2016, les employeurs des trois fonctions publiques auraient dû déclarer à la Sécurité sociale les agents contractuels de droit privé exposés à la pénibilité en 2015, en vue de les faire bénéficier du compte pénibilité. Ils ne l'ont pas fait. Ils auraient dû également déclarer les agents publics qui dépassent les seuils de pénibilité (environ 1.7 millions d'agents sont concernés) bien que ces derniers ne bénéficient pas du compte pénibilité.

C'est ce que révèle un rapport de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui date de mars dernier. Officiellement, le prétexte du rapport est d'examiner une hypothétique extension du bénéfice du compte pénibilité aux fonctionnaires, mais en réalité, **il fait le constat de l'inapplicabilité des dispositions légalement en vigueur concernant les employeurs publics**. Sans le dire franchement, le rapport réclame un moratoire ou mieux, que l'Etat « prescripteur » ferme les yeux sur la situation d'illégalité de l'Etat « employeur ». En substance, le rapport prévoit qu'un jour, peut-être, s'ils en ont les moyens, les employeurs publics se conformeront à la loi en vigueur.

Comment le Gouvernement peut-il encore refuser un moratoire aux entreprises privées alors que les employeurs publics reconnaissent ne rien avoir fait depuis le 1er janvier 2016 ? Les entreprises privées, elles, ont fait l'effort de déclarer les quatre premiers facteurs. **Tous les employeurs publics sont donc passibles de sanctions pénales et administratives avec la « complicité » de l'État qui est désormais fixé sur la situation.** Est-il décent d'affirmer qu'il n'y a pas un seul agent contractuel de droit privé en pénibilité ?

Au moment même où les ministres tergiversent encore pour savoir s'ils écouteront nos demandes, ce rapport est...

I ...Un constat accablant...

Les DRH de la fonction publique ont constaté, comme les entreprises, l'irréalisme du dispositif et la bombe à retardement sociale, voire judiciaire, qu'il introduit. La mission constate que les fonctions publiques sont dans l'illégalité et qu'elles y resteront pendant longtemps.

Iqui devrait inciter le gouvernement à suspendre le dispositif...

La « décence commune » devrait imposer au Gouvernement, au vu de la révélation de ce rapport, de suspendre et de réviser le dispositif pénibilité. **Il serait inconcevable que le Gouvernement fasse semblant d'ignorer le non-respect de la loi par les employeurs publics, en les exonérant en pratique, et maintienne son application, avec des actions répressives à la clef, pour les seules entreprises privées.**

I ... et qui renforce notre mobilisation.

Nous ne ferons pas de référentiel de branche. Nous proposerons des outils méthodologiques aux entreprises pour les aider à démêler l'imbroglio dans lesquelles elles se trouvent plongées tout en continuant notre action pour que le dispositif soit révisé.

Nous persistons à demander au Gouvernement de réviser le compte pénibilité pour tous les employeurs, ne serait-ce que par respect pour le principe d'égalité devant la loi.

À l'agenda de l'UIMM

27 juin : négociation sur l'évolution du dispositif conventionnel

12 juillet : négociation sur l'emploi